

Meurtre de Biot: la parole est aux psychiatres

L'homme qui a tué et décapité son père lundi soir à Biot se trouve depuis dans le service des malades agités et perturbateurs de l'hôpital Sainte-Marie de Nice.

Il a été examiné dès son arrivée par un psychiatre. D'ailleurs, il n'était pas inconnu dans cet établissement qui le suivait médicalement tout au long de l'année.

Dans les semaines et les mois à venir, les expertises vont se multiplier pour déterminer son degré de responsabilité.

A la demande du juge, il va être examiné une première fois. Une expertise complémentaire sera très probable-

ment ordonnée dans la foulée.

« Les experts devront déterminer si le sujet doit rester dans l'unité pour malades agités de l'hôpital Sainte-Marie ou s'il peut être transféré en détention provisoire. Dans ce cas, il continuera d'être examiné en prison jusqu'à ce que le juge puisse se prononcer sur sa responsabilité pénale » explique Alain Salimpour, psychiatre à Nice.

Si le fils du défunt est déclaré irresponsable pénalement, il n'y aura pas de procès.

L.L.

**Lire la suite des faits divers
en page 4**